



75^{ème} PRIX PEDESTRE DE MEZIERES

12.3 km - dimanche 11 septembre 2022 – 15h30

- 15h30 : course de 12.3 kms (6 tours), ouverte aux athlètes licenciés ou non, des catégories cadets, juniors, seniors et masters masculins et féminines.
- 15h30 : course de 12.3 kms en relais (3 tours – 2 tours – 1 tour), en équipe mixte ou non, à partir de cadets.
- **Inscriptions en ligne sur *lesportif.com* jusqu'au 09 septembre 2022, 23h59.**
- **Droits d'inscription** :
 - 10€ par internet jusqu'au 09/09/2022
 - 13€ sur place
 - 15€ pour les équipes Relais(Attention : une inscription en août nécessitera un pré-saisie au préalable des licences)
- **Retrait des dossards** : Hôtel de ville de Mézières à partir de 13h45.
Le dossard sera remis avec un sac contenant un tee-shirt offert à tous les coureurs, ainsi qu'un ravitaillement.
Adaptation du site avec mise en place d'un parcours de circulation à sens unique pour le retrait.
- Départ : rue Monge / Arrivée : Hôtel de Ville
- **Ravitaillement** : étalement de la zone de ravitaillement. Uniquement en eau et gobelet individuel.
- **Sécurité** : la sécurité sur le parcours est assurée par des signaleurs.
- **Remise des prix** : elle aura lieu à l'hôtel de Ville à partir de 17h30.
Primes aux 5 premiers coureurs masculins (125€, 90€, 60€, 40€ et 30€) et aux trois premières féminines (125€, 60€ et 30€).
 - Le challenge Waczecka sera attribué à la première équipe (classement du 5 athlètes).
 - Le club classé premier en vétérans (3) recevra le challenge Joël Viéville.
 - Le club classé premier en féminines (3) recevra le challenge Jean-Loup Froussard.
 - Coupes individuelles pour les lauréats de chaque catégorie.

La Macérienne décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte ou de vol d'effets ou objets quelconques.

- **Responsabilité civile** : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de AIAC Courtage.
- **Individuelle accident** : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- **Non licenciés FFA** :
Les non-licenciés doivent fournir obligatoirement un certificat médical (photocopie acceptée) de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.
- **Droit à l'image** : les participants acceptent la publication de leur nom et l'utilisation de leur image à titre sportif, promotionnel et non commercial.

Renseignement : par mail à philippenivoix1807@gmail.com